

HONORAIRES VENTE

Prix du logement ou immeuble	Quote-part à la charge Vendeur
Jusqu'à 49 999 €	10 % TTC
De 50 000 € à 99 999 €	9 % TTC
De 100 000 € à 199 999 €	8 % TTC
De 200 000 € à 299 999 €	7 % TTC
De 300 000 € à 399 999 €	6 % TTC
De 400 000 € à 499 999 €	5 % TTC
Au-delà de 500 000 €	4 % TTC
Terrain > 10 ares	5 % TTC
Terrain < 10 ares	8 % TTC

HONORAIRES LOCATION

Les Honoraires de location comprennent :

- L'organisation des visites,
- La constitution du dossier,
- La rédaction du bail,
- L'établissement de l'état des lieux d'entrée.

	Quote-part Locataire	Quote-part Bailleur
Entremise négociation	0 €	20 €
Zone Tendue	9 € / m ² habitable	9 € / m ² habitable
Hors Zone Tendue	6 € / m ² habitable	6 € / m ² habitable
État des Lieux	2 € / m ² habitable	2 € / m ² habitable
Etat des lieux Zone Tendue	3 € / m ² habitable	3 € / m ² habitable
Total en Zone Tendue	12 € / m² habitable	11 € / m² habitable
Total Hors Zone Tendue	8 € / m² habitable	8 € / m² habitable

A noter que conformément à loi ALUR, la quote-part du locataire ne peut excéder celle du bailleur.